

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 25 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/056

Objet :
*Convention adhésion
au dispositif
d'accompagnement
social par le Centre de
Gestion de Vaucluse*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Sylvette GILL, Raymond KARASZI ayant donné procuration à Hervé AURIACH, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Luc DA COSTA, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Les agents de la collectivité peuvent être confrontés à des problèmes de santé, de handicap, de logement, de difficultés financières, familiales ou encore de conduites addictives qui sont autant de problématiques personnelles pouvant avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de qualité du travail, développement de risques psychosociaux...

Le CDG84 a souhaité mettre en place une convention « Accompagnement social » afin d'aider les collectivités qui souhaitent prendre en charge cette problématique.

Les demandes d'intervention s'effectuent à l'initiative :

- ✓ De la collectivité,
- ✓ De l'agent en activité ou en arrêt après accord de sa collectivité,
- ✓ Du service de médecine préventive du CDG 84,
- ✓ Du référent handicap du CDG 84 dans le cadre du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Les tarifs d'intervention sont :

- ✓ **Pour les interventions individuelles** : 100 euros TTC de l'heure,
- ✓ **Pour les Actions sociales collectives par petits groupes** (max 8 personnes) : 150 euros TTC de l'heure,
- ✓ **Pour les Missions de veille et d'expertise sociale** : réunions, rencontre avec l'autorité territoriale (hiérarchie des agents et service RH) : 50 euros TTC de l'heure.

La présente convention définit le cadre de la contractualisation de cette mission.

La présente convention est valable un an à compter de sa signature par les deux parties, renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation d'une des parties, dans un délai de deux mois avant la date anniversaire.

DECIDE à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif « d'Accompagnement social » mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Vaucluse,
- D'approuver la convention à conclure avec le CDG 84, qui permettra aux agents de la commune de bénéficier « d'un accompagnement social »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Luc DA COSTA,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : **16 OCT. 2024**
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **15 OCT. 2024**
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

